



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 6 octobre 2026
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :
 - **10951-10953, avenue de l'Esplanade - Lot 1 486 087 du cadastre du Québec** - Autoriser un taux d'implantation au sol maximal de 70 % au lieu de 65 % (40.08).
- 10.04** Correspondance et dépôt de documents
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2026.
- 10.08** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 septembre 2026.
- 10.09** Déposer le procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement concernant la correction d'une erreur de numérotation affectant trois résolutions distinctes ainsi que d'erreurs matérielles apparaissant dans certaines résolutions consignées au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 14 septembre 2026, ainsi qu'une copie des documents modifiés (références 1269570010 et 1269570029).

12 – Orientation

- 12.01** Autoriser le don de deux vélos cargos adaptés et d'un abri à vélos à la Résidence Berthiaume-Du Tremblay afin de permettre la poursuite du projet « Navette à vélo adapté » destiné aux personnes âgées.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Approuver la deuxième convention de modification et de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue des Habitations Nicolas-Viel des locaux d'une superficie de 491,35 mètres carrés (5 289 pieds carrés) au sous-sol de l'immeuble situé au 161, boulevard Henri-Bourassa Ouest, pour une période additionnelle de cinq ans, soit du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2031, aux fins d'activités communautaires et de loisirs, pour un loyer total de 382 259,92 \$, exonéré de TPS et de TVQ, auquel s'ajoutent les coûts d'énergie estimés à 43 102 \$ ainsi que les taxes foncières et scolaires estimées à 133 286 \$, pour un coût total estimé à 558 648 \$ (bâtiment 8084-002).
- 20.02** Modifier la convention intervenue avec l'organisme Image Création Interprétation (ICI) afin de corriger une erreur dans la transcription en lettres des montants qui y figurent, relativement à l'entente accordée dans le cadre de l'appel à projets culturels 2026 (CA26 090185).
- 20.03** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 55 750 \$ à différents organismes afin de soutenir l'accueil d'enfants ayant une limitation fonctionnelle dans les camps de jour pour l'été 2026 / Approuver les conventions à cet effet.
- 20.04** Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'Association commerciale et citoyenne Youville (ACCY) pour la réalisation du projet « Youville, Mon quartier, Ma Façade », pour la période du 7 octobre au 31 décembre 2026, dans le cadre du Programme de soutien aux artères commerciales hors SDC / Approuver la convention à cet effet.

30 – Administration et finances

- 30.01** Approuver l'entente relative au franchissement et à l'entretien d'un passage à niveau public entre la Ville de Montréal et la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique.
- 30.02** Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLQ, c. C-11.4), l'offre de services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028.
- 30.03** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 350 \$ à différents organismes pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

40 – Réglementation

- 40.01** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.
- 40.02** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire le virage à gauche sur le boulevard Gouin Ouest en direction est, à l'approche de l'hôpital du Sacré-Coeur-de-Montréal.
- 40.03** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance relative à la direction des voies sur l'avenue Christophe-Colomb, du côté est, aux approches sud des intersections avec le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue Sauvé Est, ainsi que sur la rue de Louvain Est, du côté nord, à l'approche est de l'intersection avec l'avenue Christophe-Colomb.

- 40.04** Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 11810, avenue Bois-de-Boulogne, érigé sur le lot 3 880 207 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir cinq unités de stationnement exigibles dans le cadre d'un projet de transformation à des fins de bureaux et de studio de production - Demande de permis 3003727264.
- 40.05** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la réunion de deux logements situés aux 9961 et 9965, avenue Charton - Lot 1 742 678 du cadastre du Québec - Zone 1487.
- 40.06** Adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de permettre une augmentation de la hauteur et de la densité autorisées sur une partie du lot 6 712 042 du cadastre du Québec, situé à l'angle sud-est de l'intersection de l'avenue de l'Esplanade et de la rue de Louvain Ouest.
- 40.07** Dossier retiré.
- 40.08** Accorder une dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 10951-10953, avenue de l'Esplanade, un taux d'implantation au sol maximal de 70 % au lieu de 65 % - Lot 1 486 087 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003719415.

60 – Information

- 60.01** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 août 2026.

70 – Autres sujets

- 70.01** Affaires nouvelles
- 70.02** Levée de la séance